

Compte-rendu du Bureau

du mardi 02 juillet à 9h30

Assistaient à la réunion

François Baroin, André Laignel, Christian Bilhac, Pierrette Daffix-Ray, André Flajolet, Cécile Gallien, Mohamed Gnabaly, Antoine Homé, Philippe Laurent, Isabelle Maincion, Patrick Molinoz, Rachel Paillard, Christophe Rouillon, Nicolas Sansu, Bernard Vauriac, Michel Vergnier.

Étaient invités : Xavier Cadoret, Bertrand Ringot, Nicolas Soret.

Au titre des membres associés : /

Guy Geoffroy

Étaient excusés :

Marie-Hélène Amiable, Natacha Bouchart, François Deluga, Christian Estrosi, Christophe Ferrari, Laurent Hénart, Pierre Jarlier, Agnès Le Brun, Gilles Leproust, David Lisnard, Françoise Mesnard, Gaël Perdriau, Florence Portelli, Jean-Louis Puissegur, Pierre-Alain Roiron, Monique Semavoine, Sylvine Thomassin, Frédéric Valletoux, Catherine Vautrin, Jean-Pierre Véran.

Au titre des membres associés :

Catherine Arenou, Caroline Cayeux, Jean-Luc Rigaut, Vanik Berberian, Stéphane Beaudet, Christophe Bouillon, Jean-François Rapin, Jean-Luc Moudenc, Marie-Noëlle Battistel.

Assistaient également à la réunion :

Eric Verlhac, directeur général

Didier Ostré, directeur général adjoint

Laurance Bureau, chef de cabinet du président

Caroline Girard, directrice de la mission d'action territoriale

Benjamin Pasquier, directeur de cabinet du 1^{er} vice-président délégué

Et pour les services :

Sylvain Bellion, Xavier Brivet, Nathalie Brodin, Geneviève Cerf-Casau, Jeff Chopy, Amandine Cleto, Juan Companie, Pauline Delaère, Quentin Delorme, Marion Didier, Gaëlle Duigou, Nelly Jacquemot, Assane Fall, Charlotte de Fontaines, Nathalie Fourneau, Marie-Hélène Galin, Agnès Gaubert, Claire Gekas, Marie-Cécile Georges, Franck Lemarc, Judith Mwendo, Sylviane Oberlé, Thomas Oberlé, Véronique Picard, Florent Philippe, Aurélien Philippot, Robin Plasseraud, Sarah Reilly, Julie Roussel, Gwénola Stephan, Pauline Tivelet, Alexandre Touzet, Quentin Vermerie, Elodie Vin, Olivier Yviquel.

Le président **François Baroin** accueille les membres du Bureau et les remercie de leur présence. Il accueille également Xavier Cadoret, Bertrand Ringot et Nicolas Soret.

✂

1. Présentation des comptes de l'exercice 2018

Michel Vergnier, trésorier général, présente les comptes et le commissaire aux comptes les certifie. En conséquence, le Bureau approuve les comptes 2018 qui seront présentés à la prochaine Assemblée générale.

2. Contrat tripartite Etat/ AMF/ La Poste 2020-2022

Xavier Cadoret présente les grandes lignes du projet de contrat tripartite de présence postale territoriale pour la période 2020-2022.

Financement du fonds de péréquation :

Les élus ont exprimé leur opposition à la proposition de La Poste de diminuer le montant de la taxe foncière perçue par les communes sièges des immeubles appartenant à la filiale de La Poste, Post Immo pour financer le fonds de péréquation.

En effet, il n'est pas acceptable de priver les communes d'une ressource devant compenser la suppression de la taxe d'habitation.

Les maires demandent que la question du financement du fonds soit un préalable à l'identification des dépenses éligibles au fonds de péréquation. Ils notent que la contrainte de la prise en charge du financement des 250 maisons France Service par le fonds va peser sur ces choix.

Les Maisons France Service :

Les élus ont exprimé leur désapprobation sur les conditions dans lesquelles les modalités de financement des 250 nouvelles maison France service ont été prises, sans concertation avec l'AMF et en dehors des négociations en cours sur le contrat tripartite. Ce financement est inscrit dans la circulaire du 1er juillet 2019 relative à la création de France Services alors même que les discussions sur les ressources du fonds de péréquation n'ont pas encore abouti.

Élargissement de l'accord préalable du maire :

Les élus demandent l'élargissement de l'accord préalable du maire avant toute transformation d'un bureau de poste en agence postale ou en relais poste chez un commerçant à toutes les communes. Ils souhaitent que le contrat tripartite prévoie l'accord préalable du maire et du conseil municipal.

⇒ Ces propositions sont adoptées

3. Actualité parlementaire

Philippe Laurent présente le projet de compensation de la **taxe d'habitation**.

Position AMF :

L'AMF demande au gouvernement les détails du dispositif sur la réforme de la fiscalité locale.

Elle réitère sa position d'une compensation par dégrèvement, seul dispositif qui permette de garantir une compensation intégrale des ressources supprimées, de préserver la dynamique des bases, de garder

le pouvoir de taux des communes, des intercommunalités et des départements, de respecter intégralement leur autonomie financière et fiscale tout en maintenant le lien fiscal entre les collectivités territoriales et les citoyens. Elle attend du Gouvernement une réponse argumentée sur les raisons qui le conduisent à écarter cette solution.

En outre l'AMF souhaite obtenir le plus rapidement possible des simulations pour chaque commune et chaque EPCI.

Enfin, l'AMF demande l'inscription dès 2020 de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

François Baroin présente ensuite le **projet de loi « Engagement et proximité »**

S'agissant du pacte de gouvernance et du Conseil des maires, l'AMF considère que cela peut être de bonnes mesures.

- Si une assemblée des maires est créée dans toutes les intercommunalités ;
- Si l'ensemble des communes est systématiquement consulté sur le projet de pacte de gouvernance.

S'agissant du pacte de compétences, les propositions ne satisfont pas l'AMF.

L'AMF souhaite le rétablissement du caractère optionnel de la compétence eau et assainissement.

Le transfert de la compétence « eau pluviale urbaine » doit également rester facultatif.

L'AMF demande :

Le maintien après le 15 janvier 2020 des indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des syndicats dont le périmètre est inférieur à celui de l'EPCI.

Le retrait des redevances eau et assainissement du calcul du CIF des communautés de communes.

En outre l'AMF demande :

Le renforcement du pouvoir coercitif dont disposent les maires pour sanctionner les infractions au droit de l'urbanisme.

La création au niveau communal d'un document de planification spécifique permettant l'encadrement précis des périmètres d'implantation commerciale

S'agissant de la compétence tourisme, l'AMF souhaite que la proposition faite ne concerne pas que les communes touristiques.

Il est demandé d'accueillir favorablement l'ensemble des mesures visant à renforcer les pouvoirs de police du maire et à simplifier le quotidien du maire.

Enfin, un avis favorable s'agissant des premières mesures annoncées sur les conditions d'exercice du mandat est exprimé.

Cependant, l'AMF considère que certaines de ces mesures mériteraient d'être améliorées tel que cela est proposé dans la note.

Enfin, satisfaite de la suppression de la révision automatique des SDCI en 2022, l'AMF pourrait être favorable à des ajustements, à la marge des périmètres intercommunaux, là où subsistent des blocages.

⇒ Adoptée + communiqué de presse en préparation

4. L'accueil des cirques et des fêtes foraines

Bertrand Ringot présente la position émise par le groupe de travail Cirques et fêtes foraines, sur laquelle le Bureau est invité à se positionner :

- L'AMF n'a pas vocation à se prononcer sur l'opportunité d'interdiction ou non des animaux dans les cirques, qui relève d'un enjeu sociétal et donc d'une décision de l'Etat et du Parlement.
- Dans l'hypothèse où l'interdiction ne serait pas décidée, d'appeler à un renforcement des contrôles pour limiter tout risque d'abus et de maltraitance des animaux.
- Dans l'hypothèse où l'interdiction serait décidée, d'interpeller le gouvernement sur les incidences économiques et sociales sur le secteur circassien, avec des reconversions difficiles, et des impacts sur les politiques d'animation des communes concernées. Une telle décision ne saurait être prise sans un calendrier progressif et sans un accompagnement effectif des professionnels.

⇒ Adoptée.

5. Mise en œuvre de l'économie circulaire

Nicolas Soret présente les dispositions du projet de loi sur l'économie circulaire et propose aux membres du Bureau de l'AMF :

- de valider le principe d'une expérimentation du plan global de lutte contre les dépôts sauvages ;
- d'appuyer la mise en place d'un outil de traçabilité des déchets du bâtiment, appuyé sur le diagnostic « déchets » réglementaire et géré par une entité regroupant toutes les parties concernées ; cet outil permettrait de faire la preuve que les maîtres d'ouvrage ont rempli leurs obligations de valorisation ;
- de soutenir la démarche d'Eco-TCL permettant de réaliser des diagnostics territoriaux, financés par les sommes non consommées des soutiens à la communication et de développer le recyclage-matière des textiles collectés.

Nicolas Soret attire l'attention du Bureau sur les dispositions du projet de loi concernant la consigne. Cette dernière va retirer les bouteilles en plastique du service public pour permettre aux producteurs de sodas et d'eaux minérales de récupérer la seule matière plastique rentable. Le PET constituant les bouteilles en plastique est le seul plastique dont la vente génère des bénéfices. Cette recette permet de financer en partie la collecte et le tri des déchets d'emballages. Si les collectivités perdent cette recette, le budget du service sera en déséquilibre et elles n'auront pas d'autres choix que d'augmenter les impôts ; pour une petite communauté de commune de l'Yonne, la perte de ces recettes représente 300 000 euros. La collecte et le recyclage des emballages plastiques non rentables, comme les pots de yaourts est laissé à la charge des collectivités. Par ailleurs, la consigne désavantage les commerces de proximité et de centre-ville au profit des grandes surfaces qui, seules, auront la place et les moyens financiers d'installer des machines à déconsigner. Enfin, Nicolas Soret précise que le montant global des consignes est évalué à 2 milliards d'euros par an, que 10 % de consigne non réclamée par les consommateurs représentent 200 millions par an, qui resteront vraisemblablement dans les comptabilités des distributeurs et des producteurs de boissons.

François Baroin demande si l'Etat a réalisé une étude économique et s'il a indiqué comment il comptait gérer ces flux financiers.

Nicolas Soret répond qu'il est impossible d'obtenir une réponse à ces questions et que l'Etat n'entend aucune de nos objections ou questions.

Mohamed Gnabaly indique que le sujet doit être territorialisé et que les limites de cette loi sont de la rendre applicable sur le territoire. Il rappelle que le 1^{er} enjeu de l'économie circulaire est la logistique. A propos des déchets du bâtiment, il rappelle que les entreprises de son territoire travaillent largement

au-delà du territoire et qu'il ne peut pas accueillir tous les déchets, pour une question de place et de coût. Les collectivités mettent à disposition des outils de collecte gratuite, qui coutent de plus en plus chers et il y a de plus en plus de dépôts sauvages.

Il rappelle que la loi sur les déchets alimentaires oblige déjà à composter les déchets de la restauration scolaire qui est une opération difficile.

Nicolas Soret signale enfin le caractère pervers de cette initiative concernant la consigne qui n'a rien à voir avec la consigne d'autrefois. Il déplore notre incapacité à traiter les plastiques dans des circuits très courts, qui nous oblige à les traiter dans les pays d'Europe de l'Est quand il ne s'agit pas de les envoyer en Chine. Ce que les habitants vont peut-être gagner comme consommateur, ils le perdront comme contribuable au moins dans une proportion de 1 à 3.

Guy Geoffroy déplore des mesures qui vont déstabiliser le geste de tri des habitants au moment où les collectivités s'efforcent de le développer ; la consigne déresponsabilise le citoyen et augmente les coûts. C'est la plus mauvaise fausse bonne idée depuis longtemps.

François Baroin indique qu'il ne s'agit pas d'un petit sujet et qu'il est d'accord pour en parler avec le ministre, en compagnie de Nicolas Soret. Il faudra également développer la communication sur ce sujet auprès des parlementaires, mais aussi des élus et des usagers.

⇒ Ces propositions sont validées

6. Intervention de Philippe Wahl, président directeur général du groupe La Poste

Philippe Wahl : nous allons aboutir à un cinquième contrat tripartite !

Le président de La Poste a, en premier lieu, rappelé le bilan positif du contrat actuel mais aussi la baisse de fréquentation des bureaux de poste. En 2010, 2 millions de personnes entraient dans les bureaux de poste. Aujourd'hui ils sont 1,3 millions.

Il a souligné que, depuis 2008, deux milliards d'euros ont été consacrés à l'aménagement du territoire.

S'agissant plus particulièrement du prochain contrat tripartite Etat/AMF/La Poste, il a fait état de la démarche participative qui a été engagée dans les territoires avec la participation d'un millier d'élus locaux. Quatre priorités ont été mises en avant :

- 1- l'inclusion numérique,
- 2- la contribution de La Poste à la politique d'aménagement du territoire avec le maintien d'un maillage fin des points de contacts présents sur le territoire,
- 3- la poursuite de la mutualisation et des partenariats,
- 4- l'accès au cash.

Rappelant la décision stratégique de La Poste de rester sur les territoires, il a toutefois insisté sur la nécessité de trouver de nouvelles formes de présence postale. 500 maisons de services au public (MSAP) ont été créées durant ces trois dernières années. La mutualisation des MSAP portées par les collectivités territoriales et les bureaux de poste lui paraît indispensable. Il a également insisté sur une évolution des « formats » avec la création des nouvelles Maisons France Services.

Concernant le numérique, comment développer la lutte contre l'illectronisme ? Comment utiliser le réseau de La Poste pour y répondre ? Quel rôle pour le facteur via de nouveaux services en direction du citoyen ? s'est-il interrogé.

S'agissant de l'accès au cash, des propositions pourraient être faites en faveur d'un développement des DAB ruraux.

Il a conclu ses propos sur la question majeure du financement du fonds de péréquation (actuellement à 174M€). Constatant une tendance à la baisse du montant de ce fonds qui pourrait atteindre 162 millions dans les prochaines 5 millions d'années, il a appelé de ses vœux le développement et l'élargissement de l'assiette de l'abattement des taxes locales, pour atteindre 185 M €.

❧ ❧

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h55.

Le 1er Vice-président délégué
André LAIGNEL



Le Trésorier général
Michel VERGNIER



Le Président
François BAROIN



Le Secrétaire général
Philippe LAURENT

